

## **CH\_VB 20018038 vom 29. November 1989**

Bundesverwaltung, 1989-11-29, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_\\_td\\_class\\_\\_metadataCell\\_\\_20018038\\_\\_td\\_\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20018038__td__)

FR: CH\_VB 20018038 du 29 novembre 1989

IT: CH\_VB 20018038 del 29 novembre 1989

### **Erwägungen**

#### **E. 29**

novembre 1989 de la construction, le marché du logement de son contexte et vouloir le traiter pour soi n'est pas sage et n'est même pas possible économiquement. Ce secteur et ce marché ont des règles pour nous prévenir des abus. Qu'il y ait un certain nombre de règles spécifiques pour endiguer ce marché, lui donner les moyens de se développer dans un cadre admissible, tout à fait d'accord; en revanche, vouloir artificiellement l'isoler totalement du contexte ne serait pas sage. Or, quel est ce contexte? Je constate que la politique économique a permis durant huit ans d'aboutir d'une manière très correcte et riche de succès dans les domaines du plein emploi, de la croissance et de l'équilibre extérieur, et rien, dans les signes économiques internationaux ou nationaux, ne nous indique pour cette année et la prochaine qu'il doive en aller autrement. Peut-être un certain tassement de la croissance économique suisse, européenne et mondiale, mais pas davantage; le plein emploi, le suremploi même, la croissance et l'équilibre extérieur continueront d'être assurés à un prix fort car, en réalité, nous sommes déjà entrés dans une ère de surchauffe. Et précisément, le quatrième but d'une politique économique à succès, qui a toujours été atteint pendant les sept ou huit dernières années et qui ne l'est plus aujourd'hui, est la lutte contre le renchérissement qui n'aboutit plus comme ce fut le cas précédemment. Le taux de renchérissement que nous observons et qui se marquera encore dans les prochains mois est le résultat évident d'une politique monétaire trop expansive, notamment durant l'année 1988. Je m'empresse de dire qu'il est beaucoup plus simple de juger d'une politique lorsqu'elle s'est accomplie que lorsqu'on l'entreprend. Il y avait quelques bonnes raisons pour que la Banque nationale suisse aille dans le sens qu'elle a choisi. Elle a simplement eu la main lourde et l'ensemble de l'économie paie aujourd'hui le prix de cette expansion de la politique monétaire. Il fallait enrayer le phénomène et c'est pourquoi, dès la fin de l'année dernière, la BNS a adopté un cours plus restrictif dans sa politique. Il est bien clair que ces restrictions ne pourront avoir un effet qu'à long terme, de même que les effets négatifs d'une politique trop expansionniste ne se feront sentir que dans un certain temps, ce qui signifie que nous n'avons pas encore mesuré la fin de cette période de renchérissement, en dépit des mesures très rigoureuses qu'a prises la Banque nationale suisse dès cette année. Mais alors, s'interrogent plusieurs orateurs, cette politique monétaire restrictive ne contribue-t-elle pas, en définitive et paradoxalement, au renchérissement, par ses effets sur les loyers? Par conséquent, toutes les vertus que le Conseil fédéral, dans sa réponse à l'interpellation, trouve à la politique de la BNS 1989, condamnant un peu celle de 1988, ne seront-elles pas largement contrebalancées par les autres effets, en particulier par les conséquences sur les loyers? Eh bien, voyez vous, il est juste que les règles qui définissent la répercussion des taux d'intérêt sur les loyers ont un effet cumulatif et peuvent, en tout cas au court terme, sembler nous conduire à contre-courant de la politique que nous voulions choisir. Mais, en réalité, il s'agit-là d'un secteur assez isolé et d'une situation qui

n'est pas durable car, en définitive, ce qu'il fallait prendre en compte, lorsque la demande dépasse l'offre, c'est combattre les effets d'une surchauffe en réduisant la demande par des taux d'intérêt plus élevés. Il serait faux de croire qu'on devrait renoncer à cette politique monétaire restrictive, car le prix à payer du renoncement à une telle politique serait beaucoup plus élevé dans la lutte contre le renchérissement. C'est ainsi, Messieurs Leuenberger, Hafner, Weder, que je justifie, en particulier, la réaction d'appui à la politique de la banque centrale de la part du Conseil fédéral. Sur le plan international, on ne voit que très peu de signes qui font penser à une éventuelle récession, les perspectives d'une croissance continue ne permettent pas aux banques centrales en Europe de faire baisser sensiblement les taux d'intérêt. En République fédérale d'Allemagne les taux à court terme dépassent le niveau atteint en Suisse et le franc suisse n'a pas tardé à se déprécier à nouveau par rapport au mark allemand, d'où raréfaction des montants placés dans notre pays à disposition, d'où mouvance croissante des capitaux placés. Depuis plus d'une année les placements sur les carnets d'épargne n'ont connu aucune augmentation, tandis que les placements hypothécaires - de 71 banques - ont augmenté de 25 à plus de 200 milliards, les placements sur les carnets d'épargne ont diminué de 5 milliards à un niveau de 105 milliard seulement. C'est dire que le public a préféré des placements plus rémunérateurs, tels que les créanciers à terme, plus de 43 milliards d'augmentation en une année. Ce taux d'intérêt, en effet, se situe maintenant à 7 pour cent et, dans cette situation d'adaptation rapide des placements, on ne saurait dire comment les banques pourraient faire autrement que de mettre le taux hypothécaire en ligne, avec les conditions générales de financement. Vu cette mouvance, vu les intérêts parfois capricieux et beaucoup plus rapides qu'autrefois de la clientèle, vu le contexte international, vu la situation économique nationale et internationale, je ne vois pas que la Banque nationale puisse actuellement poursuivre autre chose qu'une politique restrictive, au moins pour un certain temps, et politique restrictive ne veut pas dire, dans mon esprit, une troisième augmentation. Relâcher cette politique, serait abdiquer au bout du compte toute politique de lutte contre l'inflation. Nous considérons que cette lutte a repris de l'actualité depuis la première fois depuis huit ans et qu'il faut la conduire. Renforcer cette politique serait aller à rencontre des intérêts économiques et sociaux de notre population, car elle aurait des effets immédiats pervers et coûteux et nous ne pourrions pas l'admettre. Elle conduirait sans doute, le point de passage étant toujours très délicat, à plus ou moins long terme à un dérapage vers la récession économique, ce que nous ne voulons ni les uns ni les autres. Cela est subtil, - je viens de le dire, et je le répète - nous sommes en présence d'une situation extrêmement fluide, l'appréciation qui en a été faite par l'autorité politique et par la banque centrale en 1989 a été mesurée. C'est dans cet esprit que je puis confirmer, en les actualisant et en les nuancant quelque peu, les réponses que le Conseil fédéral apporte à cette intéressante interpellation. #ST# 89.060

Alkohplverwaltung. Geschäftsbericht und Rechnung 1988/1989 Régie des alcools. Gestion et compte 1988/1989 Bericht und Beschlussentwurf vom 13. September 1989 Rapport et projet d'arrêté du 13 septembre 1989 Bezug bei der Eidgenössischen Alkoholverwaltung, Länggassstrasse 31,3012 Bern S'obtiennent auprès de la Régie fédérale des alcools, Länggassstrasse 31,3012 Berne Herr Hari unterbreitet im Namen der Kommission für Gesundheit und Umwelt den folgenden schriftlichen Bericht: Die Rechnung der Eidgenössischen Alkoholverwaltung schliesst bei einem Ertrag von 392,3 Millionen und einem Aufwand von 171,7 Millionen mit einem Reinertrag von 220,7 Millionen Franken ab. Das Ergebnis liegt um 37,4 Millionen Franken niedriger als 1987/1988. Der Betriebsaufwand ist mit 171,7 Millionen Franken 41,5 Millionen Franken höher als

1987/1988. Vor allem die Förderung der Kartoffel- und Obstverwertung kostete bedeutend mehr. Der Betriebsertrag beläuft sich auf 392,3 Millionen Franken gegenüber 388,2 Millionen im Vorjahr. Der Ertrag aufgrund von Steuereinnahmen für inländische Branntweine und aus Mono- pol- und anderen Gebühren war höher. Vom Reinertrag der Alkoholverwaltung erhält gemäss Bundesverfassung und Alkoholgesetz der Bund 201,0 Millionen Franken zugunsten von AHV und IV. 22,3 Millionen Franken

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Entwicklung auf dem Hypothekarzinsmarkt Interpellation du groupe socialiste Evolution des taux hypothécaires In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1989 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 03 Séance Seduta Geschäftsnummer 89.454 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 29.11.1989 - 08:00 Date Data Seite 1884-1892 Page Pagina Ref. No 20 018 038 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.